

United Nations

Nations Unies

SECURITY
COUNCIL

CONSEIL
DE SECURITE

UNRESTRICTED

S/1103
3 décembre 1948
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

Dual distribution

LETTRE EN DATE DU 3 DECEMBRE 1948 ADRESSEE AU
PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT
PERMANENT DE L'EGYPTE POUR DEMANDER LA CONVOCATION DU
CONSEIL DE SECURITE

Paris, le 3 décembre 1948

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre du 1er décembre 1948 par laquelle je demandais l'inscription à l'ordre du jour de la séance du Conseil de sécurité du 2 décembre 1948, de la question urgente de la mise en oeuvre de la décision que le Conseil a prise le 4 novembre 1948.

Vous estimerez avec moi, je l'espère, qu'un mois s'étant écoulé depuis lors, la Commission du Conseil créée en vertu de la décision rappelée ci-dessus devrait maintenant être en mesure de soumettre au Conseil le rapport nécessaire.

Le fait que la décision du Conseil du 4 novembre 1948 reste lettre morte compromet les efforts tendant à réaliser en Palestine un règlement pacifique définitif et porte en même temps le préjudice le plus grave à l'équilibre militaire et politique que la décision dont il s'agit cherche à réaliser.

En conséquence, je me permets de réitérer ma demande tendant à la convocation du Conseil de sécurité dans le plus bref délai possible afin de discuter cette question.

signé : M. Fawzi

Représentant
permanent de l'Egypte.

